

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_033 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

### **Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET**

A travers sa compétence Tourisme, le Budget Principal de l'Agglomération d'Aurillac contribue au financement du Budget Annexe des Campings Communautaires dans le but de favoriser le développement touristique sur le territoire.

Ce soutien se justifie afin de pratiquer des tarifs adaptés à la clientèle, d'organiser des animations à même de favoriser la fidélisation des usagers et la découverte par ceux-ci de l'ensemble du territoire communautaire, de mettre en place une sécurité renforcée durant le Festival Éclat, d'assurer une période d'ouverture des 3 sites excédant sensiblement la seule saison estivale.

Le chiffre d'affaires global réalisé en 2024 par les campings communautaires est en augmentation par rapport à 2023 (+ 8 %) essentiellement grâce à l'ouverture du camping de l'Ombrade sur toute la période estivale. La programmation du Festival Éclat a permis de retrouver un bon taux de remplissage sur cette période.

Pour 2025, la fréquentation est encore espérée en légère hausse grâce à l'amélioration de l'offre sur le camping de la Cère. Cependant, les charges de fonctionnement seront également en hausse car le choix a été fait de recourir à de la location pour le remplacement des mobil-homes du camping de la Cère.

La subvention de fonctionnement qui est allouée à ce secteur était restée stable en 2023 et 2024 soit 100 000 € ; elle devrait pouvoir être réduite en 2025 grâce au résultat budgétaire reporté de 2024.

En application des articles L.2224-1 et L.2224-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de financer les différentes charges de fonctionnement du service des Campings, il est donc nécessaire que le Budget Principal d'Aurillac Agglomération verse au titre de l'année 2025 une participation d'un montant de 75 000 € audit Budget Annexe des Campings.

En effet, sans la participation du Budget Principal, les tarifs que la Collectivité serait contrainte d'appliquer augmenteraient de près de 40 %, ce qui ne serait pas acceptable pour les usagers de ce service.

A travers la présente délibération, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser, pour ces motifs, le versement au titre de l'exercice 2025, d'une participation du Budget Principal au fonctionnement du Budget Annexe des Campings, dont le montant est fixé au maximum à 75 000 €. Ce montant pourra être ajusté à la baisse par l'ordonnateur, notamment en cas de recettes commerciales supérieures aux prévisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe des Campings d'une participation de fonctionnement d'un montant maximal de 75 000 € au titre de l'exercice 2025 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits aux comptes 65736221, fonction 633, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.

Le Secrétaire,

Christian POULHES.